



Paris, le 14 FEV. 2022

**2022 PP 25** Convention relative à la mission d'appui de la BSPP à la campagne nationale de vaccination 2022.

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de délibération soumet à votre assemblée la signature de la convention relative à la mission d'appui de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) à la campagne nationale de vaccination 2022.

Cette convention détermine les conditions dans lesquelles la BSPP apporte son concours à la campagne nationale de vaccination en organisant et gérant directement un centre de vaccination de grande capacité.

Cette opération est financée par une subvention versée au budget spécial de la préfecture de police par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) à partir du programme 161 « Sécurité civile ».

La contribution versée par la DGSCGC compense les charges de personnel et couvre les frais logistiques. Elle est évaluée mensuellement en fonction de la capacité du centre, soit 589 000 € pour le parc des expositions.

La convention est conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2022, renouvelable par période de deux mois par tacite reconduction, jusqu'au 30 juin 2022. Au-delà de cette date, elle est reconductible par un avenant déterminant la durée de sa prolongation.

Tel est l'objet de ce projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le préfet de police

Didier LALLEMENT